



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E169876

VALABLE JUSQU'AU 05/07/2025

ÉDITÉ LE 28/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/01/2014

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/07/2018
50 000

Raison sociale : DELTA RENOVE

33 RUE JEAN JAURES
93140 BONDY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY

Siret : 800 389 645 00014

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 213171500143

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 147688421

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 147688421

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Téléphone : 09 80 64 89 53

Portable : 07 60 03 02 90

Site Internet :

E-mail : s.aslan@deltarenove.com

Fax :

Responsabilité légale :

GULDUR DELPHINE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE / GULDUR IBRAHIM GÉRANT

Effectif moyen : 28

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	20/05/2025
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	20/05/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	20/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/07/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/07/2021
o Ventilation mécanique	06/07/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.